ID: 048-214800393-20230413-D_2023_055-DE



Publié le 26/04/2023



Délibération n° 2023 055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

<u>12 Présents</u>: Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

<u>3 Absents excusés</u>: Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Marie-José GUILLEMETTE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : service commun écoles tarifs garderie à la rentrée 2023

Madame Florence Fernandez, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires rappelle que la garderie de l'école publique est payante de 7h30 à 8h $(0,50 \in)$ et de 17h à 18h $(1 \in)$.

Elle propose de ramener à 16h45 le début de la période payante en conservant le tarif d'1€ et ce à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 afin de libérer un peu plus tôt un agent pour le ménage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 :

⇒ les tarifs garderie de l'école publique :

- de 7 h 30 à 8 h......0,50 €
- de 16 h 45 à 18 h......1.00 €

⇒ un forfait de 10 € à appliquer aux familles retardataires afin de faire respecter l'horaire de fermeture de la garderie.

La secrétaire de séance,	Le Maire,
Catherine BOUTIN	Philippe ROCHOUX
Houl	RELEGIE CHAPTER STATE OF THE ST